

GROUPE DE TRAVAIL CTM/CNAS Du 22 Juin 2021

« Parc EPAF »

DECLARATION LIMINAIRE

L'Action sociale au Ministère des Finances a pour objectif d'offrir des prestations de qualité à ses agents. L'un de ses piliers est l'association Éducation Plein Air Finances (EPAF), qui propose des prestations de vacances et de loisirs aux agents et retraités, dans un secteur très concurrentiel. Tous les acteurs sont cependant d'accord sur un constat que l'Alliance **CFDT/CFTC** fait depuis plusieurs années : le modèle économique de l'EPAF rencontre des difficultés, qui, si elles ne sont pas solutionnées de manière pertinente, mettront en danger l'avenir même du tourisme social pour les agents du ministère.

Pour l'Alliance **CFDT/CFTC**, le statu quo, ou la cession pure et simple du parc des résidences, et l'externalisation totale des prestations ne sont pas des solutions. L'activité de tourisme social ne doit pas se réduire exclusivement à la gestion d'un simple catalogue auprès de prestataires privés. Le ministère doit avoir l'autonomie pour mettre en œuvre les politiques d'action sociale décidées avec les partenaires sociaux.

La **CFDT/CFTC** Finances font le choix d'une autre gestion, dans un autre cadre, pour assurer un avenir à l'activité sociale de vacances et de loisirs.

Le ministère doit « aussi » faire preuve de volontarisme politique au plan financier. En effet, c'est également le sous-investissement chronique et la faillite du pilotage actuel de l'action sociale qui, en grande partie, ont généré la situation que nous connaissons. C'est une évidence que dire, si on veut pérenniser l'offre de tourisme social, alors l'équilibre économique doit être recherché. Pour cela, l'ouverture vers d'autres structures permettrait de diversifier l'offre (autres résidences, séminaires, congrès...) et d'améliorer le taux d'occupation. Des participations croisées avec d'autres acteurs ministériels du tourisme social, d'autres acteurs du tourisme social ou une ouverture vers le secteur concurrentiel sont nécessaires pour trouver l'équilibre économique et la poursuite de l'activité.

L'assurance que 50% du montant de la cession soit fléché sur les travaux à réaliser et que le montant de la subvention ministérielle fasse l'objet d'un engagement pluriannuel sont également indispensables. L'Alliance **CFDT/CFTC** souhaite donc, de la part du ministère, des engagements forts, à la fois sur le niveau des subventions à venir et sur un engagement pluriannuel, comme c'est la règle dès lors qu'il s'agit de dossiers immobiliers

Enfin, des résidences qui ne répondent plus aux attentes des agents, des locaux aux dépenses d'investissement trop importantes par rapport à leur taille... Tout cela peut et doit se discuter si on veut dessiner un avenir pour notre politique sociale.

Telles sont les propositions que nous avons formalisées dans notre dossier.



Le temps de la décision presse pour le secrétariat général. Celui des discussions également pour nos fédérations. Prenons le temps nécessaire pour construire un nouveau modèle de gestion et de gouvernance puisqu'à l'évidence nous devons gérer aujourd'hui sa faillite et son échec.

Nous actons positivement les évolutions de la position initiale de cession totale du parc du secrétariat général. Pour autant, pour l'Alliance **CFDT/CFTC**, ces propositions doivent encore évoluer, car la question de la taille critique du parc est posée, ainsi que celle de la pérennité de l'activité à travers les résidences qui ne seraient pas retenues. Il en va clairement de la responsabilité politique et sociale du Ministère par rapport à ses propres agents.